

gens vont devoir maintenant trouver l'argent nécessaire pour continuer à toucher le prix qu'ils obtenaient pour le poisson jusqu'à maintenant. Lorsqu'ils vendaient pour \$1 de poisson aux États-Unis, ils recevaient \$1.08 en retour. Aujourd'hui, ils ne peuvent plus compter sur cette prime supplémentaire. En fait, ils n'ont pas la moindre idée de ce qu'ils vont recevoir à la suite de mesures du gouvernement, car le dollar frise un jour la parité et le lendemain, il retombe à 96 cents. Tels sont certains des problèmes qui se posent sur la côte est. Ce ne sont pas seulement des problèmes d'argent mais des problèmes relatifs à la destruction des ressources en poisson attribuables à l'inaction du gouvernement qui remonte à 1964.

L'opposition officielle se doit de mettre en doute cette déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous ne nions pas que le Canada ait signé un accord réciproque sur les pêches tout à fait acceptable mais, à la lumière des faits révélés au comité, comme je l'ai déjà dit, où on a fait une analyse approfondie du bill, nous avons appris que le Canada et la France finiront peut-être par se retrouver devant la Cour internationale de justice à cause de la question des droits sur le plateau continental au sud de Terre-Neuve. Nous avons aussi appris que les négociations avec la France sur les lignes de démarcation entre le Canada et les îles Saint-Pierre-et-Miquelon sont dans une impasse, de même que les négociations sur les droits de pêche au large de nos côtes, surtout dans le golfe Saint-Laurent.

Nous avons là une situation bien étrange, et je souligne le mot étrange, car les Français peuvent pêcher dans des eaux interdites à nos pêcheurs hauturiers. Et ce n'est pas notre seul problème. Au comité permanent, M. Beesley, chef du contentieux du ministère des Affaires extérieures, a déclaré ceci:

Nous aurons peut-être à nous adresser à la Cour internationale ou à un tiers pour en venir à une entente. Mais, à l'heure actuelle, ni l'une ni l'autre des parties en cause ne veut aborder la question ainsi.

La possession du plateau prendra vraisemblablement de l'importance si on y découvre du pétrole, car des droits souverains supposent la juridiction sur les ressources naturelles.

Il a affirmé que la distance entre la terre ferme de Terre-Neuve et Saint-Pierre était de 14 milles nautiques, mais que seulement trois milles séparent l'île Little Green et la colonie française. Le Canada était d'avis qu'une ligne médiane devrait être tirée entre ces deux avant-postes, ce qui imposerait une limite d'un mille et demi aux îles françaises. Mais les Français prétendent depuis 1907 que la frontière devrait être à mi-chemin entre leurs

îles et Terre-Neuve, ce qui enlèverait toute mer territoriale aux îles Little ou Big Green. Que pouvons-nous revendiquer comme nôtre là-bas, monsieur l'Orateur? Sauf erreur, en 1908 on a construit un phare sur l'île Big Green et aujourd'hui on y trouve non seulement ce bâtiment mais un troupeau de moutons et un agent de la Gendarmerie royale à l'affût des contrebandiers.

M. Beesley a aussi affirmé au comité que le désaccord sur la délimitation au niveau de la mer n'était «qu'un désaccord amical, que nous espérons encore pouvoir résoudre.» Il y a quelques semaines de cela. Nous pouvons nous dispenser d'amis comme ceux-là, comme mon collègue de Saint-Jean-Est vient de le déclarer. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne nous a encore rien dit au sujet de cette question importante. Nous n'avons pas encore entendu parler des accords qu'il a peut-être conclus avec la France pendant ses négociations sur le problème. Il doit sûrement savoir qu'on est en train d'épuiser nos pêcheries de la côte atlantique. L'opposition officielle a fait l'impossible pour signaler ces faits au gouvernement. Nous sommes en droit d'attendre une réponse quant à la position adoptée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêches (M. Davis) sur cette question. Quels progrès font-ils? Ils sont aussi muets que la harpe des murs de Tara. Du matin au soir ils ne nous disent jamais rien.

Il y a aussi la question des forages pétroliers dans cette région. A qui appartient cette ressource? Appartiendra-t-elle à la France ou au Canada? Si la pollution provient d'un puits mal foré, serons-nous forcés d'acquiescer la note? Allons-nous assurer la subsistance de milliers de pêcheurs lorsqu'ils doivent s'humilier pour obtenir un peu d'aide afin de payer leur note de provisions de la semaine? Ou est-ce la France qui va s'en occuper en notre nom. Ce sont des questions auxquelles il faut répondre. On ne peut pas les laisser sans solution au fil des jours, des semaines et des mois.

Il est manifeste que dans l'intérêt de la conservation de nos ressources en poisson et aussi du contrôle de la pollution, le gouvernement devrait encourager et favoriser la convocation d'une conférence internationale, une troisième conférence sur le droit de la mer si l'on veut, afin d'aboutir à un accord sur ces épineux problèmes internationaux. Des négociations avec la France ne sont pas les seules qui aboutissent à une impasse. A l'étape de la deuxième lecture, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le Portugal n'était pas aussi l'une des nations qui récla-